



9, Rang de la Montagne
Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) J0E 2E0
Téléphone 450-297-3353

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-07

La population est avisée que le Règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 5 août 2025.

Le règlement 2025-07 a pour objet de décréter l'acquisition à titre gratuit ou par expropriation du lot numéro 5 191 606 (chemin Verdi) et des parties de lots adjacents nécessaires, décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 291 929 \$ pour en acquitter les coûts.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9, rang de la Montagne, à Saint-Étienne-de-Bolton, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 16 janvier 2026.

Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

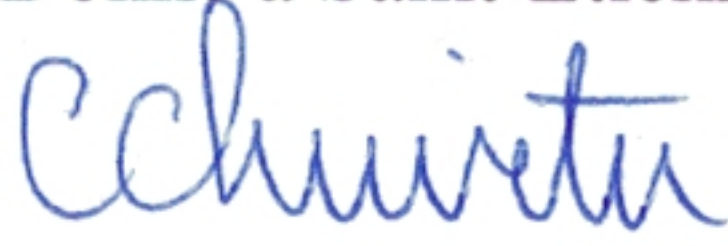
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, atteste que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 16 janvier 2026, à chacun des endroits suivants :

-Mairie, au 9, rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton

-Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 16 janvier 2026



Cristina Chiurtu

Directrice générale et greffière-trésorière